

**SESSION PLENIERE DES 23 ET 24 FEVRIER 2016****IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET
MESURES D'ADAPTATION EN PAYS DE LA LOIRE**

CE QUE DIT LE RAPPORT DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Au-delà de la lutte contre le réchauffement climatique, le CESER a souhaité se pencher sur ses conséquences en Pays de la Loire et proposer des mesures d'adaptation.

Le rapport comporte trois parties.

1) Contexte et enjeux du climat en Pays de la Loire

Le réchauffement climatique est avéré et il faut d'abord le combattre et limiter son ampleur. L'influence humaine ne fait plus de doute. Le niveau des océans va monter, les événements extrêmes seront plus fréquents et plus intenses. Les mers seront plus chaudes et plus acides, les sécheresses seront plus fréquentes.

2) La vulnérabilité des Pays de la Loire au changement climatique

- ⇒ Exposition des populations aux risques climatiques : les risques sanitaires seront accrus : tempêtes, inondations, développement de maladies... Ces événements auront des impacts psychosociaux. Les conséquences du réchauffement climatique seront marquées par les inégalités sociales : les citoyens les plus modestes sont les plus soumis aux risques. Les modes de vie et les conditions de travail devront évoluer. Les flux migratoires vont s'accélérer.
- ⇒ Une tension forte sur les ressources en eau.
- ⇒ Des conséquences sur les écosystèmes : accélération des cycles végétaux, perturbation des espèces animales dont les habitats seront menacés.
- ⇒ Des conséquences sur l'agriculture et l'alimentation : des nouvelles espèces, des nouvelles pratiques, ...
- ⇒ Des impacts sur les biens d'équipements : bâtiments, ouvrages d'arts, système énergétique, télécommunications.
- ⇒ Les événements dus au réchauffement climatique ont un coût très élevé. La viabilité du système d'indemnisation des catastrophes naturelles est menacée. Mais des opportunités de développement économique se dégagent : tourisme, viticulture... (La CGT a vivement critiqué l'emploi du mot « opportunité » dans le rapport).

3) Les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Ce chapitre rappelle la nécessité d'une action rapide et retrace les préconisations du CESER dans un ensemble de secteurs.

- ⇒ Adoption d'une **stratégie transversale d'adaptation** aux changements climatiques sur le moyen et le long terme et d'un plan d'actions opérationnel. Organisation d'Etats Régionaux du Climat, d'une charte d'engagements sur le réchauffement climatique. Création d'une mission de suivi et d'évaluation. Dégagement de fonds supplémentaires pour l'adaptation au réchauffement climatique, mobilisation des aides extérieures (Europe).

- ⇒ **Conditionnalité** des financements à l'adaptation au réchauffement climatique.
- ⇒ Développement d'une **culture du risque** : réalisation d'une cartographie détaillée des évolutions climatiques sur le territoire, sensibilisation des populations.
- ⇒ Préservation des **écosystèmes** (zones humides, littoral, ...).
- ⇒ **Protection des populations** (ouvrages, systèmes d'alertes et d'évacuation).
- ⇒ Maintenance et adaptation des **réseaux** (énergie, transports).
- ⇒ Adaptation de l'**agriculture** : agroforesterie, gestion de l'eau, veille sanitaire...
- ⇒ Evolution de l'offre **touristique**.
- ⇒ Adaptation et **opportunités pour les activités économiques** : accompagnement de la reconversion des secteurs touchés par le réchauffement climatique, développement de nouvelles filières, préparation de l'évolution des métiers via la GPEC.
- ⇒ Action sur la **santé** ciblée auprès des personnes les plus vulnérables.
- ⇒ **Coopération** : sur l'Arc Atlantique, au plan international.

Le rapport renvoie donc aussi au précédent travail des CESER de l'Atlantique sur les risques littoraux.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie le rapporteur et le chargé de mission pour la qualité de ce rapport.

On ne compte plus les contributions consacrées à la lutte contre le réchauffement climatique, mais le rapport du CESER présente l'originalité de s'intéresser aux conséquences de ce réchauffement.

Il choisit de se centrer sur notre région, ce qui en accentue l'intérêt mais peut aussi parfois donner l'impression d'être un peu autocentré ; nous y reviendrons.

Le rapport brosse un portrait très large – à défaut d'être exhaustif – des conséquences prévisibles du réchauffement climatique dans notre région.

Il souligne les fortes inégalités sociales dans l'exposition aux risques : les logements situés dans les zones à risque peuvent être habités par des citoyens de milieux modestes, qui sont le plus souvent soumis à la précarité énergétique. Toutes les modifications de leur logement (isolation, aménagement, ...) représentent un coût difficile à supporter.

Le rapport propose un certain nombre de préconisations, partagées globalement par la CGT, qui **soutient la nécessité de financer la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation aux changements** induits par ce réchauffement.

Cependant, avant d'évoquer la possibilité d'un **emprunt obligataire** qui revient, in fine, à verser des taux d'intérêts avantageux aux seuls Ligériens qui disposent d'une épargne suffisante pour prêter à la Région, la CGT considère indispensable une réforme fiscale de grande ampleur qui redonne des marges financières aux régions et met fin aux baisses continues des dotations de l'Etat, sous couvert des politiques d'austérité. La CGT est également réticente vis-à-vis du **mécénat**, face aux risques de pressions que pourrait alors subir la région de la part des donateurs sur les choix des politiques publiques et sur leurs mises en œuvre.

La CGT l'a dit en Commission, elle le redit aujourd'hui, elle n'est pas favorable à l'emploi du mot « opportunité » employé à de multiples reprises dans le rapport du CESER.

Certes, le réchauffement climatique – désormais inéluctable – générera de nouveaux besoins auxquels les entreprises de la région devront répondre, permettant par la même un certain développement économique.

Toutefois, le réchauffement climatique aura des conséquences catastrophiques, en France mais surtout dans plusieurs régions du monde, entraînant des réductions des terres arables, la multiplication des coupures d'eau, la baisse des réserves alimentaires et poissonnières, ou l'augmentation des inondations et l'allongement des périodes de sécheresse, avec un nombre de réfugiés climatiques évoqué à 200 millions par le HCR et même à 1 milliard d'humains en 2050 par une ONG britannique ! Dans ce contexte, parler d'opportunités pour les entreprises de notre région paraît à la CGT au mieux nombriliste, au pire indécent.

Le rapport souligne que l'adaptation au réchauffement est nécessaire, mais **que la nécessité première est de lutter contre le réchauffement climatique**. La CGT soutient cette position. Si nous ne luttons pas contre le réchauffement, c'est vers une catastrophe climatique que nous nous dirigeons avec les conséquences décrites plus haut.

La CGT considère qu'une remise en cause des logiques productives est indispensable et que les politiques publiques doivent y participer.

Nous ne serons pas exhaustifs ici, mais nous nous concentrerons sur le transport, premier émetteur de gaz à effet de serre.

La CGT considère à ce sujet qu'il est indispensable de développer et moderniser les transports collectifs, en particulier ferrés, de revitaliser le fret ferroviaire, mais aussi relocaliser les productions, y compris industrielles, au plus près des consommateurs. A l'inverse, pour la CGT, l'abandon de l'écotaxe poids lourds, le développement des cars dits « Macron », la hausse de la TVA sur les transports publics constituent des mesures lourdes de conséquences pour l'environnement, sans parler des conditions sociales des salariés de ce secteur.

La CGT défend maintenant depuis plusieurs années le concept de développement humain durable qui permettrait de préserver notre planète pour les générations futures.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet d'avis.

QUELQUES POINTS DE VUE EMIS EN SESSION

- ⇒ **CCI** : nous sommes prêts à travailler, mais ne faisons pas une n^{ième} concertation avec les Etats Régionaux du Climat.
- ⇒ **Medef** : l'aspect économique est abordé, mais peut être pas suffisamment sur l'industrie, les PME et les services. Le Medef s'oppose à la charte de conditionnalité.
- ⇒ **Association des Paralysés de France** : il est absolument nécessaire d'intégrer l'accessibilité dans la question de l'urbanisme.

- ⇒ **Education Populaire** : sensibiliser les jeunes c'est bien, mais toute la population doit l'être.
- ⇒ **Groupe Environnement** : on a un besoin évident de données. L'étude est importante dans notre région de par sa localisation et sa géographie.
- ⇒ **Artisanat** : le réchauffement climatique est perçu fréquemment avec catastrophisme, mais il ouvre aussi de nouvelles opportunités.

ELEMENTS DE REPONSES APPORTEES PAR M. PERRION, VICE-PRESIDENT DE LA REGION

On n'a pas un porte-monnaie ouvert, il faudra allier l'environnement avec l'économie. Je n'ai jamais compris pourquoi certains considèrent que l'écologie est réservée aux élus de gauche, les élus de droite peuvent aussi s'y intéresser.

VOTES : L'avis proposé a été adopté par 86 voix pour, 5 contre, 4 abstentions.